

**LA FORMATION PRATIQUE À
L'ENSEIGNEMENT**

CADRE DE RÉFÉRENCE

***Quanta en vigueur à
compter de l'année
scolaire 2016-2017***

***(valide jusqu'à avis
contraire)***



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

**Faculté des sciences de l'éducation
Bureau des stages en enseignement**

**UNIVERSITÉ LAVAL
QUANTA**

Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BÉPEP)

ANNÉES DE FORMATION STAGE	SESSION	RATIO (ens./ stag.)	ALLOCATION PAR STAGIAIRE INCLUANT LA FORMATION	
1^{re} année Stage de socialisation professionnelle	Hiver	1 / 2	294 \$ (588 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
2^e année Stage de formation didactico-pédagogique I et Stage de formation didactico-pédagogique II	Automne	1 / 2	294 \$	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 2	294 \$	
3^e année Stage de formation à la gestion participative de la classe I et Stage de formation à la gestion participative de la classe II	Automne	1 / 1	391 \$	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	391 \$	
4^e année Stage en responsabilité	Automne	1 / 1	976 \$	<u>dont 1,5 jour de formation*</u> - 1 jour - 0,5 jour (mini colloque)**

* Le montant à prévoir pour la formation des enseignants associés est inclus dans l'allocation totale. Ce montant peut varier selon le taux de suppléance en vigueur dans chaque milieu.

** Dans l'allocation prévue en stage IV, 0,5 jour est inclus et réservé à la présence de l'enseignant au minicolloque, et ce, en sus de la journée de formation présentée dans l'offre de formation.

**UNIVERSITÉ LAVAL
QUANTA**

Baccalauréat en enseignement secondaire (BES)

ANNÉES DE FORMATION STAGE	SESSION	RATIO (ens./stag.)	ALLOCATION PAR STAGIAIRE INCLUANT LA FORMATION	
1^{re} année Stage d'exploration du rôle professionnel	Hiver	1 / 1	490 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
2^e année Stage d'initiation à l'enseignement	Automne	1 / 1	490 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
3^e année Stage de prise en charge de groupes classe	Hiver	1 / 1	780 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
4^e année Stage d'enseignement en responsabilité	Automne	1 / 1	880 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>

N.B. : Le montant à prévoir pour la formation des enseignants associés est inclus dans l'allocation totale. Il peut varier selon le taux de suppléance en vigueur dans votre milieu et est réservé à cette fin.

**UNIVERSITÉ LAVAL
QUANTA**

Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde (BEFLS)

ANNÉES DE FORMATION STAGE	SESSION	RATIO (ens./stag.)	ALLOCATION PAR STAGIAIRE INCLUANT LA FORMATION	
1^{re} année Stage d'exploration (primaire ou secondaire)	Hiver	1 / 2	292 \$ (584 \$ pour dyade)	<u>dont 0,5 jour de formation</u>
2^e année Stage d'exploration (secondaire ou primaire)	Automne	1 / 2	292 \$ (584 \$ pour dyade)	<u>dont 0,5 jour de formation</u>
3^e année Stage d'initiation à l'enseignement (primaire, secondaire ou jeunes adultes)	Automne Hiver ou Été	1 / 1	686 \$	<u>dont 0,5 jour de formation</u>
4^e année Stage de prise en charge (primaire, secondaire ou jeunes adultes). Deux stages sont réalisés à raison de 6 semaines par stage.	Automne Ou Hiver	1 / 1	685 \$ ^(1er) 685\$ ^(2e)	<u>dont 0,5 jour de formation</u>

N.B. : Le montant à prévoir pour la formation des enseignants associés est inclus dans l'allocation totale. Il peut varier selon le taux de suppléance en vigueur dans votre milieu et est réservé à cette fin.

Les pages suivantes présentent les quanta prévus pour les stages des spécialités suivantes :

- anglais
- arts plastiques
- éducation physique
- musique

Dans ces programmes, des cheminements précis sont prévus, cependant des hypothèses sont présentées pour des stages au primaire ou au secondaire pour chacun des stages même s'il n'y en a pas de prévu selon certains scénarios, ceci pour parer à toute éventualité dans le cas d'un nombre insuffisant de places de stage dans un stage donné.

Les scénarios privilégiés par les différents programmes :

Arts	Anglais	Éducation physique	Musique
Stage I : S	Stage I : P/S	Stage I : P/S	Stage I : P
" II : P	" II : P/S	" II : P/S	" II : S
" III : Choix	" III : Choix	" III : P/S	" III : Choix
" IV : Autre ordre	" IV : Autre ordre	" IV : P/S	" IV : Autre ordre

} Moitié/
Moitié

**UNIVERSITÉ LAVAL
QUANTA**

Baccalauréat en enseignement de l'anglais, langue seconde (BEALS)

ANNÉES DE FORMATION STAGE	SESSION	RATIO (ens./ stag.)	ALLOCATION PAR STAGIAIRE INCLUANT LA FORMATION	
1^{re} année Stage de socialisation professionnelle (primaire) ou 1^{re} année Stage d'exploration du rôle professionnel (secondaire)	Hiver	1 / 2	390 \$ (780 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	490 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
2^e année Stage de formation didactico-pédagogique (primaire) ou 2^e année Stage d'initiation à l'enseignement (secondaire)	Automne	1 / 2	390 \$ (780 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Automne	1 / 1	490 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
3^e année Stage de formation à la gestion participative de la classe (primaire) ou Stage de prise en charge de groupes classes (secondaire)	Hiver	1 / 1	880 \$	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	780 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
4^e année Stage en responsabilité (primaire) ou Stage d'enseignement en responsabilité (secondaire)	Automne	1 / 1	980 \$	<u>dont 1,5 jour de formation*</u> - 1 jour
	Automne	1 / 1	880 \$	- 0,5 jour (mini colloque) ** <u>dont 1 jour de formation</u>

N.B. : Le montant à prévoir pour la formation des enseignants associés est inclus dans l'allocation totale. Il peut varier selon le taux de suppléance en vigueur dans votre milieu et est réservé à cette fin.

** Dans l'allocation prévue en stage IV, 0,5 jour est inclus et réservé à la présence de l'enseignant au minicolloque, et ce, en sus de la journée de formation présentée dans l'offre de formation.

**UNIVERSITÉ LAVAL
QUANTA**

Baccalauréat en enseignement des arts plastiques (BEAP)

ANNÉES DE FORMATION STAGE	SESSION	RATIO (ens./ stag.)	ALLOCATION PAR STAGIAIRE INCLUANT LA FORMATION	
1^{re} année Stage de socialisation professionnelle (primaire) <p style="text-align: center;">ou</p> 1^{re} année Stage d'exploration du rôle professionnel (secondaire)	Hiver	1 / 2	390 \$ (780 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	490 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
2^e année Stage de formation didactico-pédagogique (primaire) <p style="text-align: center;">ou</p> 2^e année Stage d'initiation à l'enseignement (secondaire)	Automne	1 / 2	390 \$ (780 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Automne	1 / 1	490 \$ (980 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation</u>
3^e année Stage de formation à la gestion participative de la classe (primaire) <p style="text-align: center;">ou</p> Stage de prise en charge de groupes classe (secondaire)	Hiver	1 / 1	880 \$	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	780 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
4^e année Stage en responsabilité (primaire) <p style="text-align: center;">ou</p> Stage d'enseignement en responsabilité (secondaire)	Automne	1 / 1	980 \$	<u>dont 1,5 jour de formation*</u> - 1 jour - 0,5 jour
	Automne	1 / 1	880 \$	(mini colloque)**, <u>dont 1 jour de formation</u>

N.B. : Le montant à prévoir pour la formation des enseignants associés est inclus dans l'allocation totale. Il peut varier selon le taux de suppléance en vigueur dans votre milieu et est réservé à cette fin.

****** Dans l'allocation prévue en stage IV, 0.5 jour est inclus et réservé à la présence de l'enseignant au minicolloque, et ce, en sus de la journée de formation présentée dans l'offre de formation.

**UNIVERSITÉ LAVAL
QUANTA**

**Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique
et à la santé (BEÉPS)**

ANNÉES DE FORMATION STAGE	SESSION	RATIO (ens./ stag.)	ALLOCATION PAR STAGIAIRE INCLUANT LA FORMATION	
1^{re} année Stage de socialisation professionnelle (primaire) ou 1^{re} année Stage d'exploration du rôle professionnel (secondaire)	Hiver	1 / 2	390 \$ (780 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	490 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
2^e année Stage de formation didactico-pédagogique (primaire) ou 2^e année Stage d'initiation à l'enseignement (secondaire)	Automne	1 / 2	390 \$ (780 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Automne	1 / 1	490 \$ (980 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation</u>
3^e année Stage de formation à la gestion participative de la classe (primaire) ou Stage de prise en charge de groupes classe (secondaire)	Hiver	1 / 1	880 \$	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	780 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
4^e année Stage en responsabilité (primaire) ou Stage d'enseignement en responsabilité (secondaire)	Automne	1 / 1	980 \$	<u>dont 1,5 jour de formation*</u> - 1 jour
	Automne	1 / 1	880 \$	- 0,5 jour (mini colloque)**, <u>dont 1 jour de formation</u>

N.B. : Le montant à prévoir pour la formation des enseignants associés est inclus dans l'allocation totale. Il peut varier selon le taux de suppléance en vigueur dans votre milieu et est réservé à cette fin.

**** Dans l'allocation prévue en stage IV, 0.5 jour est inclus et réservé à la présence de l'enseignant au minicolloque, et ce, en sus de la journée de formation présentée dans l'offre de formation.**

**UNIVERSITÉ LAVAL
QUANTA**

Baccalauréat en enseignement de la musique (BEM)

ANNÉES DE FORMATION STAGE	SESSION	RATIO (ens./ stag.)	ALLOCATION PAR STAGIAIRE INCLUANT LA FORMATION	
1^{re} année Stage de socialisation professionnelle (primaire) ou 1^{re} année Stage d'exploration du rôle professionnel (secondaire)	Hiver	1 / 2	390 \$ (780 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	490 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
2^e année Stage de formation didactico-pédagogique (primaire) ou 2^e année Stage d'initiation à l'enseignement (secondaire)	Automne	1 / 2	390 \$ (780 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Automne	1 / 1	490 \$ (980 \$ pour dyade)	<u>dont 1 jour de formation</u>
3^e année Stage de formation à la gestion participative de la classe (primaire) ou Stage de prise en charge de groupes classe (secondaire)	Hiver	1 / 1	880 \$	<u>dont 1 jour de formation*</u>
	Hiver	1 / 1	780 \$	<u>dont 1 jour de formation</u>
4^e année Stage en responsabilité (primaire) ou Stage d'enseignement en responsabilité (secondaire)	Automne	1 / 1	980 \$	<u>dont 1,5 jour de formation*</u> - 1 jour - 0,5 jour
	Automne	1 / 1	880 \$	(mini colloque)**, <u>dont 1 jour de formation</u>

N.B. : Le montant à prévoir pour la formation des enseignants associés est inclus dans l'allocation totale. Il peut varier selon le taux de suppléance en vigueur dans votre milieu et est réservé à cette fin.

****** Dans l'allocation prévue en stage IV, 0.5 jour est inclus et réservé à la présence de l'enseignant au minicolloque, et ce, en sus de la journée de formation présentée dans l'offre de formation.

**UNIVERSITÉ LAVAL
QUANTA**

Baccalauréat en enseignement professionnel et technique (BEPT)

ANNÉE DE FORMATION STAGE	SESSION	RATIO (ens./ stag.)	ALLOCATION PAR STAGIAIRE* INCLUANT LA FORMATION	
1^{re} année FPT-1500 Stage d'enseignement : développement professionnel I	Automne Hiver Été	1 / 1	500 \$	<u>dont 100 \$ consacrés à la formation**</u>
1^{re} année FPT-1501 Stage d'enseignement : développement professionnel	Automne Hiver Été	1 / 1	500 \$	<u>dont 100 \$ consacrés à la formation**</u>
2^e année FPT-2500 Stage d'enseignement : développement professionnel	Automne Hiver Été	1 / 1	430 \$	<u>dont 85 \$ consacrés à la formation**</u>
2^e année FPT-2501 Stage d'enseignement : développement professionnel	Automne Hiver Été	1 / 1	430 \$	<u>dont 85 \$ consacrés à la formation**</u>
3^e année FPT-2502 Stage d'enseignement : développement professionnel	Automne Hiver Été	1 / 1	430 \$	<u>dont 85 \$ consacrés à la formation**</u>
4^e année FPT-3501 Stage d'enseignement : développement professionnel	Automne Hiver Été	1 / 1 ou 2 / 1 [†]	350 \$ (175 \$ par enseignant) †	<u>dont 70 \$ consacrés à la formation**</u> <u>(dont 35 \$ consacrés à la formation)[†]</u>

* Les modalités de versement de cette allocation sont déterminées par chacune des commissions scolaires. Les enseignants associés agréés reçoivent la totalité de l'allocation (montant pour la supervision + montant pour la formation).

** Activités de formation en lien avec le volet théorique du programme de formation à la supervision pédagogique (18 heures) devant être complété à l'intérieur d'une période de 5 ans :
- participation obligatoire à une formation initiale de trois (3) heures lors de la première supervision;
- participation à trois autres formations de cinq (5) heures.

Les sommes prévues pour la formation des enseignants associés doivent être réservées à cette fin. Si un enseignant participe à la formation sans nécessiter de suppléance, le montant lui est versé en compensation du temps accordé à cette activité.

† Il s'agit ici du ratio pour le stagiaire sans tâche d'enseignement. Dans ce cas, le montant de l'allocation est divisé également entre les enseignants associés.